

MAIRIE DE
CONDOM



INFORMATION COVID-19

Suite aux annonces gouvernementales, le maire de Condom et président du CIAS, vous informe que l'ensemble des services suivants seront fermés à partir du mercredi 15 avril 2020 et jusqu'au **dimanche 10 mai 2020** au minimum :

- ❖ Concernant **l'accueil de la Mairie** : seule une permanence téléphonique est active aux heures habituelles de la mairie pour tous renseignements ou prise de rendez-vous en cas d'urgence impérieuse (déclaration de naissance, de décès...). **Service joignable au 05.62.28.24.88.**
- ❖ Concernant **l'accueil du CIAS** : seule une permanence téléphonique est active aux heures habituelles du CIAS pour tous renseignements ou prise de rendez-vous en cas d'urgence impérieuse. **Service joignable au 05.62.28.48.34.**
- ❖ Concernant **l'accueil de la MSAP** : seule une permanence téléphonique est active aux heures habituelles de la MSAP pour tous renseignements ou prise de rendez-vous en cas d'urgence impérieuse. **Service joignable au 05.62.28.42.70.**
- ❖ Concernant les **services municipaux**
 - Le service culturel : médiathèque, théâtre (annulation des spectacles programmés), médiathèque et musée de l'Armagnac ;
 - Les Archives communales ;
 - Le camping municipal (et jusqu'au 1^{er} juin 2020 minimum) ;
 - Les services techniques (interventions ponctuelles en fonction des nécessités de service) ;
 - Le bureau des associations.
- ❖ Concernant les **services du CIAS**
 - L'ensemble des services péri et extra scolaires (hors garde des enfants de personnels soignants) ;
 - Le Pôle petite enfance (crèche, hors garde des enfants de personnels soignants) ;
 - L'accueil de jour de l'EHPAD ;
 - L'équipe spécialisée Alzheimer du Service de soins infirmiers à domicile.
 - Service enfance jeunesse ;
 - Point information jeunesse ;

❖ Concernant **la garde des enfants des personnels soignant**

À partir du lundi 20 avril 2020 la garde des enfants des personnels soignant reprendra à l'école Pierre Mendès France à Condom.

Par ailleurs :

- Fermeture de l'accès aux visiteurs de l'**EHPAD** et de certains intervenants (ex : coiffeur) ;
- Le **Relais d'Assistante Maternelle et Lieu d'Accueil Enfants Parents** (permanence téléphonique au 05.62.28.06.68 aux heures habituelles).

Pour les personnes intéressées, un **service public de portage de repas à domicile** existe sur le territoire de la Ténarèze (05.62.68.17.36).

Enfin, pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou en situation de handicap et dans l'impossibilité de pouvoir imprimer ou rédiger manuellement l'attestation de déplacement dérogatoire, le CCAS met en place un dispositif permettant de demander par téléphone au 05.62.28.24.88 à la mairie la fourniture de 10 exemplaires déposés par un agent de la collectivité dans la boîte aux lettres du demandeur.